

Situation du comité Smash

Émilie Jean <emilie.agecvm@gmail.com>

Ven 2022-10-28 17:50

À : jeremycote244@gmail.com <jeremycote244@gmail.com>;yoan.poulin.truchon@hotmail.ca <yoan.poulin.truchon@hotmail.ca>;s.hayes@hotmail.ca <s.hayes@hotmail.ca>

Cc : AGEVVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com>;sam.lalonde2_4@protonmail.com <sam.lalonde2_4@protonmail.com>

📎 2 pièces jointes (392 ko)

charte051017.pdf; guide_s.o.s_signataires_2020.pdf;

À qui de droit: membres signataires et statutaires du *Comité Smash*

Bonjour,

Je vous écris pour vous aviser que, étant donné votre non-participation aux instances de l'AGEVVM (Tables de concertation, réunions de comité), votre comité est actuellement considéré inactif et risque la dissolution à la prochaine TC.

En effet, les comités thématiques se doivent d'organiser un *minimum* de quatre réunions de comité par année, dont une au début de chaque session. Or, votre dernier procès verbal est en date du 10 mars 2020.

De plus, chaque comité thématique se doit de participer aux rencontres de la Table de concertation, à moins d'être dûment excusés, au risque d'être dissous après trois absences. Vous n'avez participé à aucune Table de concertation durant la session actuelle.

Nous savons que vous avez des membres actifs et un local très utilisé, il serait plus que dommage que vos membres soient pénalisés à cause de cela.

Pour éviter la dissolution du comité, je vous recommande fortement d'organiser une rencontre de comité avant la prochaine Table de concertation du mercredi 9 novembre 2022 afin de prouver votre activité.

Je vous recommande également fortement de participer à la prochaine Table de concertation pour les mêmes raisons, mais également parce que c'est votre obligation en tant que membre signataire et statutaires.

Pour vous assister, je vous met en pièce jointe la *Charte de l'AGEVVM*, ou vous trouverez *Guide des règlements pour les comités*. Je vous mets également le guide *S.O.S Signataires* qui offre un résumé des obligations et responsabilités des signataires de comités. Tous ces documents sont également disponibles sur le site de l'AGEVVM (www.agecvm.org).

Si vous avez quelconque questionnements, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou avec la permanence de l'AGEVVM (local A-3.85).

Cordialement,

Émilie Jean.

Émilie Jean (elle)

Responsable aux affaires internes

